

ANNEX A

Public Redacted Version

Samson, Nicole

From: Desalliers, Marc [REDACTED]
Sent: 08 November 2013 15:54
To: Samson, Nicole
Cc: Buteau, Caroline; Valdivia, Andrea; Portier, Margaux; Charron-Tousignant, Maxime; Luping, Dianne; Struyven, Olivia; Yirgou, Selamawit
Subject: URGENT - Transmission de documents à l'équipe de défense de M. Thomas Lubanga
Importance: High

Chère Consoeur,

Dans le cadre de notre analyse des éléments divulgués par le Bureau du Procureur dans la présente affaire, nous avons constaté la présence de deux éléments en lien avec la garde présidentielle de l'UPC/RP, à savoir les documents suivants :

- DRC-OTP-0003-0032 (sur lequel figure le nom et la photographie de membres de la "GP UPC", y compris concernant le témoin D01-0040);
- DRC-OTP-0014-0280 (lequel constitue une liste nominative de membres de la garde présidentielle de l'UPC/RP, sur laquelle figure notamment le nom du témoin D01-0040).

Or, sauf erreur de notre part, ces documents n'auraient pas été divulgués par le Bureau du Procureur à l'équipe de défense de M. Thomas Lubanga dans le cadre de l'affaire ICC-01/04-01/06.

Au vu de l'importance de ces éléments dans le cadre de cette affaire, voyez-vous un inconvénient à ce que nous transmettions d'urgence copie de ces documents et leurs metadata à l'équipe de défense de M. Lubanga?

Nous vous remercions à l'avance pour votre aimable collaboration.

Sincères salutations,

Marc Desalliers

"This message contains information that may be privileged or confidential and is the property of the International Criminal Court. It is intended only for the person to whom it is addressed. If you are not the intended recipient, you are not authorized by the owner of the information to read, print, retain copy, disseminate, distribute, or use this message or any part hereof. If you receive this message in error, please notify the sender immediately and delete this message all copies hereof"

« Les informations contenues dans ce message peuvent être confidentielles ou soumises au secret professionnel et elles sont la propriété de la Cour pénale internationale. Ce message n'est destiné qu'à la personne à laquelle il est adressé. Si vous n'êtes pas le destinataire voulu, le propriétaire des informations ne vous autorise pas à lire, imprimer, copier, diffuser, distribuer ou utiliser ce message, pas même en partie. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez prévenir l'expéditeur immédiatement et effacer ce message et toutes les copies qui en auraient été faites. »